SÉMINAIRE DE FORMATION

RENCONTRES NATIONALES DES GESTIONNAIRES DES ROUTES

ÉQUIPEMENT ET ENTRETIEN DES ROUTES

DU 21 AU 24 OCTOBRE 2013

FREJUS - VAR

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

PRESTATIONS DE SIGNALISATION HORIZONTALE

Syndicat des Equipements de la Route

Qu'est-ce que le CQP ?

- Certification au même titre que les diplômes de l'Education Nationale et les Titres homologués
- Délivré par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi (CPNE) du bâtiment et des Travaux Publics, instances reconnues par l'Etat et les partenaires sociaux.
- Reconnu par la convention collective correspondante et valable dans toutes les entreprises de la Branche Professionnelle

- **Le CQP**
  - Diplôme s'adressant à des ouvriers confirmés dans un métier donné
  - Modalité de reconnaissance, de validation et de certification de la compétence d'un salarié
  - Attestation de la qualification d'une personne à tenir un emploi, dans une activité correspondante à sa certification

- **Exemples de CQP**
  - Poseur de canalisation,
  - Boutefeu et Maitre Boutefeu
  - Applicateur d'asphalte
  - Assistant administratif du BTP
  - Scaphandrier en travaux immergés
  - Monteur de lignes aériennes
  - **Applicateur en prestation de Signalisation Horizontale**

- **le CQP en prestations SH**
  - Initié par la section SH du SER
  - Validé par la CPNE en novembre 2007
  - Objectifs:
    - Valoriser le métier de la SH et les hommes qui l'exercent
    - Reconnaitre la qualité du savoir-faire professionnel de nos applicateurs
    - Valider officiellement au niveau de la profession les acquis de l'expérience professionnelle
    - Fidéliser nos salariés dans ce métier
    - Valoriser l'image de l'entreprise vis-à-vis de ses clients en mettant en avant la qualification de son personnel,

.

Le CQP en prestations SH

- 2 catégories de CQP
  - **CQP Applicateur en prestation de Signalisation Horizontale**
  - **CQP Chef Applicateur en prestation de Signalisation Horizontale**
    - Choix possible entre 2 options :
      - »Travaux urbains
      - »Travaux routiers / Autoroutiers

- **Engagement des Entreprises**
  - L'entreprise assure que le niveau de compétences du salarié est en adéquation avec le niveau requis pour obtenir le diplôme.
  - L'obtention du CQP garantit respectivement un classement
    - CQP « Applicateur »
      - Niveau 2- Position 1 - Coef 125
    - CQP « Chef Applicateur »
      - Niveau 3 - position 1 - Coef 150

Classement de la convention collective Nationale des Ouvriers des Travaux Publics

- **Candidature**
  - Aucune formation spécifique n'est requise pour poser sa candidature au CQP.
  - Expérience de 3 ans souhaitable, même si aucun minimum d'ancienneté n'est à justifier
  - Réservée aujourd'hui aux salariés des adhérents au SER .

Examen

- **2 sessions d'une journée**
  - 25 candidats et 3 comités de 4 jurés
- **3 types d'évaluation**
  - Carnet de validation des compétences
  - Questionnaire à choix multiples
  - Présentation devant le jury du CQP.
  - **5 domaines**
    - Sécurité / Environnement
    - Maintenance
    - Application
    - Matériel et produits
    - Communication

- **Domaine 1 : Sécurité / Environnement**
  - **Tri des déchets**
  - **respect des règles de sécurité (produit, Machine, personnel,..)**
  - **Appréciation des risques (circulation ,configuration chantier…)**
  - **Respect des Régles de signalisation temporaire**

- **Domaine 2 : Maintenance**
  - **Entretien du matériel,**
  - **Réparation**

- **Domaine 3 : Techniques d'implantation et d'application**
  - Lecture de plan
  - Analyse du support (conformité du marquage, ancien marquage…)
  - Contrôle de la conformité et la qualité du marquage
  - Contrôler le dosage des produits
- **Domaine 4 : Matériel et produit**
  - Utilisation des types de machine
  - Connaissance des produits
- **Domaine 5 : Animation d'équipe et communication**
  - organisation du chantier avec les personnes qui l'assistent
  - Relation avec le client

Carnet de validation des compétences

- Référentiel de compétences de l'emploi de d'applicateur / Chef applicateur.
  - Permet d'évaluer en entreprise les compétences maîtrisées par le candidat de manière la plus objective.
    - Quatre choix par item sont possibles "n'a jamais fait", "ne sait pas faire", "sait faire avec assistance", "sait faire en autonomie".
  - Rempli conjointement par le salarié et l'entreprise.
  - L'entreprise s'engage à ne pas surévaluer ou sous évaluer le candidat lors du remplissage du carnet.
- Cette étape compte pour 20% de la note d'attribution (40 sur 200)

- **QCM**
  - 60 questions auxquelles le candidat répond lors de la session.
    - Vérification les connaissances générales et techniques maîtrisées par le candidat et ses capacités professionnelles.
  - Cette étape compte pour 40% de la note finale (80 sur 200).

- **Evaluation par le Jury**
  - Composé de 4 professionnels du marquage
    - 2 représentants « Employeur »
    - 2 représentants « Salarié ».
    - appartenance à des entreprises différentes de celle du candidat
    - Formation sur les modalités d'évaluation du CQP,
  - Président de séance
    - voix prépondérante lors des délibérations.

Evaluation par le Jury

- Présentation d'un rapport de chantier par le candidat (10mn)
  - Le rapport doit décrire pour chacune des phases d'un chantier quels sont le rôle et la responsabilité du candidat ainsi que les actions incontournables qui doivent être menées.
- Entretien avec le jury
  - Questions par le jury avec le candidat pendant 15 mn.
- Cette étape compte également pour 40% de la note finale (80 sur 200).

- **Délibération par le Jury**
  - En fonction des résultats des trois types d'évaluation le jury émet un avis favorable ou non pour l'attribution du CQP.
  - Procès-verbal, transmis officiellement à la CPNE du BTP, seules instances habilitées à délivrer les CQP.

Notation du CQP

- **Une note attribuée à chaque évaluation.**
  - Une note égale à 0 lors d'une évaluation est éliminatoire.
  - L'addition de ces notes détermine la note totale du domaine.
  - obtenir une note totale égale ou supérieure à 130 points avec des notes minimums à obtenir dans chacun des domaines.
  - Pour obtenir le CQP, valider les 5 domaines de compétences
  - Les domaines obtenus sont valables 5 ans.

- Bilan CQP

SESSION	déc-09	mars-10	déc-10	mars-11	nov-11	Avr-12	TOTAL
TOTAL	23/29	22/33	16/26	16/17	23/37	22/26	122/168
TAUX DE REUSSITE	**79%**	**67%**	**61%**	**94%**	**62%**	**85%**	**73%**
CHEF APPLICATEUR	10/15	11/19	8/15	9/10	15/23	13/15	66/97
TAUX DE REUSSITE	**66%**	**58%**	**53%**	**90%**	**65%**	**87%**	**67%**
APPLICATEUR	13/14	11/14	8/11	7/7	8/14	9/11	56/71
TAUX DE REUSSITE	**93%**	**78%**	**73%**	**100%**	**57%**	**82%**	**79%**

- Un exemple à suivre
  - Valoriser le personnel aux métiers des équipements de la route pour tous les emplois existants sans formation correspondante
  - Favoriser le développement des compétences au niveau national du BTP
  - Garantie de qualification reconnue nationalement à un niveau minimal des classifications du BTP
  - Promouvoir des métiers méconnus auprès des jeunes sans diplômes.

- Un exemple à suivre
  - Garantie pour les Maitres d'ouvrage de personnel qualifié et compétent sur les chantier.
  - Garantie pour les entreprises de la réalisation des chantiers dans les règles de l'art par du personnel responsable
  - Contribution à la certification NF Services.